

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL

## Ordures ménagères **Danger d'explosion**

**Les petites bouteilles de gaz, vides ou partiellement vides, sont considérées comme des déchets spéciaux. Elles doivent impérativement être rapportées chez leur fournisseur ou dans des points de collecte spécifiques.**

En collaboration avec Vadec, le Conseil municipal souhaite attirer l'attention de toutes et tous sur une problématique croissante rencontrée actuellement dans le traitement des déchets ménagers, à savoir l'augmentation significative de petites bouteilles de gaz jetées avec les déchets résiduels, les encombrants ou les recyclables.

Ces bouteilles, qui peuvent provenir d'activités de camping ou de grillades par exemple, ne sont généralement jamais totalement vides et peuvent représenter un danger certain si elles ne sont pas éliminées via une filière appropriée. En effet, lorsqu'elles se retrouvent dans les fours des usines d'incinération, elles explosent et peuvent endommager sérieusement les installations, provoquer des arrêts de production et, surtout, mettre en danger les personnes qui travaillent à proximité des installations.

Ces incidents ont des répercussions directes, tant en termes de sécurité que de coûts de maintenance, avec, finalement, un impact financier inévitable pour les communes et leurs habitants.

Le Conseil municipal souhaite donc attirer l'attention de ses concitoyens sur les bonnes pratiques à adopter lorsqu'ils doivent se débarrasser de tels déchets. Considérées comme des déchets spéciaux, les petites bouteilles de gaz ne doivent jamais être jetées dans les sacs taxés, avec les encombrants ou encore avec les déchets recyclables. Elles doivent impérativement être rapportées chez leur fournisseur ou dans des points de collecte spécifiques.

Le Conseil municipal, en association avec Vadec, remercie sa population d'adopter ces bonnes pratiques, essentielles pour garantir non seulement la sécurité de toutes et tous mais aussi la pérennité des installations de traitement des déchets. (cm)

# **Baisse du prix de l'électricité**

## **Stabilité des taxes cantonales et communales**

### **Légère adaptation des prix du réseau**

La municipalité de Saint-Imier annonce une diminution globale des prix de l'électricité qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### **Baisse du prix de l'énergie**

Bonne nouvelle pour les ménages et les entreprises : le prix de l'énergie va diminuer. Bien que la stratégie annoncée pour 2024-2026 prévoyait un prix stable sur 3 ans, les prix 2026 baisseront de 0.9 cts/kWh, soit une diminution d'environ 6%. Les achats optimisés et des conditions de marché plus favorables permettent cette baisse, qui se répercutera directement sur les factures des clients.

#### **Taxes communales stables**

Les taxes fixées par la commune demeurent inchangées, garantissant une continuité et une stabilité bienvenues, dans un contexte marqué par de fortes incertitudes.

#### **Légère hausse des taxes fédérales et du tarif de réseau**

En revanche, les taxes fédérales connaîtront une légère augmentation, principalement liée à la réserve d'électricité (+0.18 cts/kWh) et à l'introduction des coûts solidaires (+0.05 ct/kWh), prélevés pour financer les renforcements du réseau et fournir une aide transitoire à l'industrie suisse de l'acier et de l'aluminium. Par ailleurs, les coûts liés au réseau amont impliquent une hausse modérée du tarif de réseau.

#### **Un impact favorable aux clients**

Dans l'ensemble, ces évolutions représentent pour une famille consommant 4500 kWh par an (catégorie H4 de l'Elcom) une diminution moyenne globale de 1.3 % qui correspond à environ 20 CHF par an.

#### **Un engagement durable**

Les Services techniques de Saint-Imier poursuivent leurs investissements dans la modernisation des infrastructures, les énergies renouvelables et l'innovation, afin de garantir à leurs clients une énergie fiable, compétitive et respectueuse de l'environnement. (cm)

## **Représentation du Conseil municipal**

Le 12 septembre, Gisèle Tharin prendra part à la remise de prix du Concours floral 2025, organisée par Pro Saint-Imier. (cm)

Saint-Imier, le 2 septembre 2025